

<u>Date de convocation et d'affichage:</u>	
11/03/2025	
<u>Nombre de délégués :</u>	
En exercice :	30
Présents :	17
Pouvoirs :	00
Votants :	16

L'an deux mil vingt-cinq,
 Le vingt-sept mars à 20 heures 30,
 Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courtomer, en séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Président.

Etaient présents : PERRIAT Jacques, BAUCHERON Thierry, SIMON Frédéric, SCHAEFER Claude, FOURNET Hervé, BRETON Jean, AUCLAIR Catherine, LIGER Eric, suppléant de DIAZ Ramon, BERTHELOT Sébastien, CAPPELAERE Marc, CASTEL Guillaume, DROUET Martial, EDON Michel, HESLOIN Patrice, ARNAULT Odile, LOISON Thierry

Absents excusés : DUTHEIL Stéphanie, DUFAY Pierre, RATTIER François, JAMES Eric, HOORELBECKE Laurence, MOUETTE Marie-Paule, GLORIA Fabrice, LEFEVRE Dominique, GIRARD Pascal

Absents : HESLOIN Vincent, GOBBILLE Laure, WERQUIN-QUESNEY Isabelle, LEVERRIER Christiane

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

Décision 20250327-15

Objet : Vote du Compte administratif 2024 – SMAEP de Gâprée.

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le comité syndical siège alors sous la présidence de Thierry BAUCHERON.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Résultats reportés 2023	551 306.86 €
Dépenses de l'exercice	116 718.02 €
Recettes de l'exercice	159 148.68 €
Résultat de l'exercice	42 430.66 €
Résultat de clôture 2024	593 737.52 €

Section d'investissement

Résultat de clôture 2023	37 795.94 €
Dépenses de l'exercice	170 184.69 €
Recettes de l'exercice	147 972.11 €
Résultat de l'exercice	-22 212.58 €
Résultat de clôture 2024	15 737.52 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	20 752.27 €
Recette d'investissement	71 495.67 €
Solde des restes à réaliser	50 743.40 €

2-Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,

Rémy RILLET



Accusé de réception en préfecture
 06/03/2025 à 10h02
 Date de télétransmission : 11/04/2025
 Date de réception préfecture : 11/04/2025

SMAEP GÂPRÉE MOULINS
 4 Route du Tertre
 61390 LE CHALANGE